

Pôle communication  
Tél.: 24 65 42

Mardi 12 mars 2019

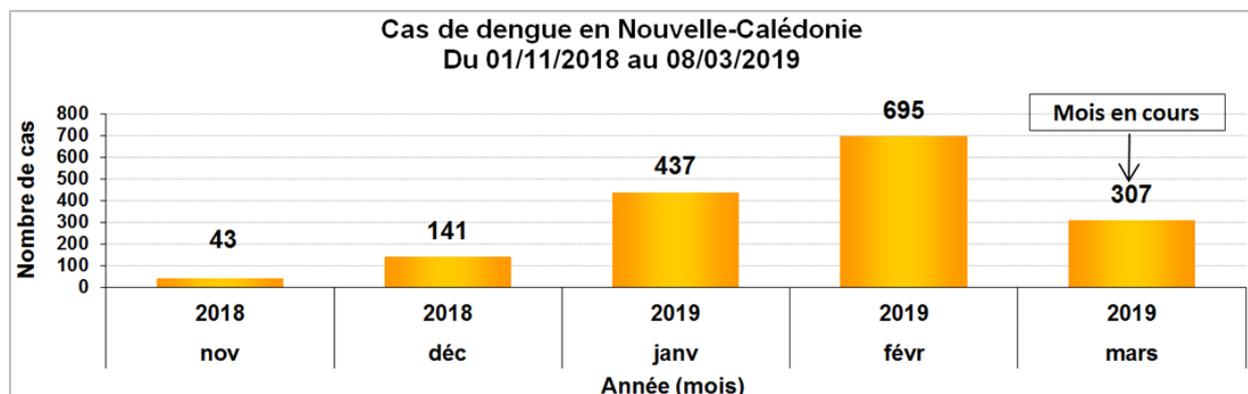
## DOSSIER DE PRESSE

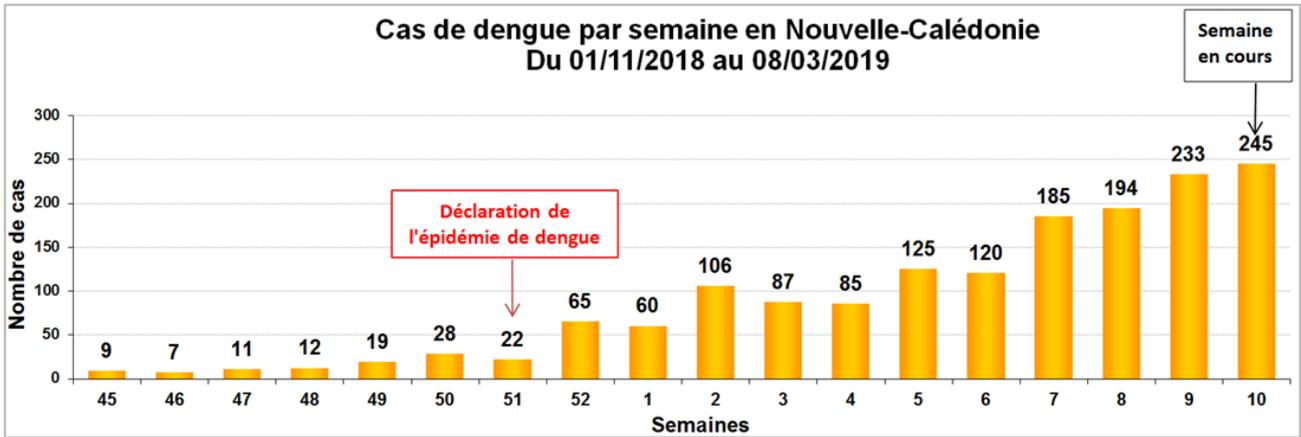
### Renforcement des actions de lutte contre l'épidémie de dengue

À la suite à l'augmentation des cas de dengue de type 2 et à la multiplication des foyers, notamment dans le Grand Nouméa, l'épidémie de dengue a été déclarée en Nouvelle-Calédonie le 21 décembre dernier. Le nombre de cas de dengue déclarés quotidiennement étant en très forte augmentation, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie met en place un plan d'action et de lutte renforcé contre l'épidémie, en coordination avec les provinces et les communes.

### Données épidémiologiques

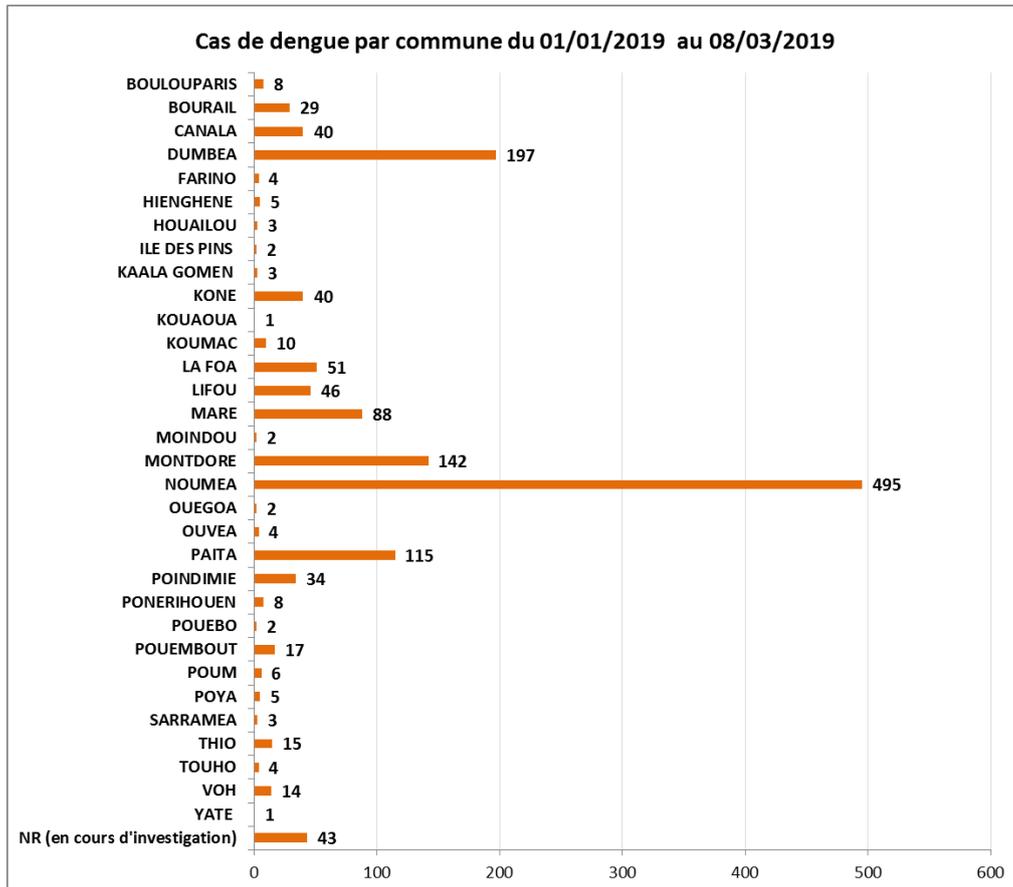
Plus de 1 430 cas de dengue ont été confirmés biologiquement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec actuellement plus de 60 nouveaux cas quotidiens. Ce chiffre ne reflète pas la réalité de l'épidémie, mais seulement les cas confirmés biologiquement, le nombre de malades étant en fait beaucoup plus important. 89 patients ont nécessité une hospitalisation (taux de 6,2 %) dont 7 en réanimation et une personne est décédée le 6 février 2019 des suites d'une dengue. Actuellement, 5 à 6 personnes sont hospitalisées en moyenne chaque jour du fait de la dengue.



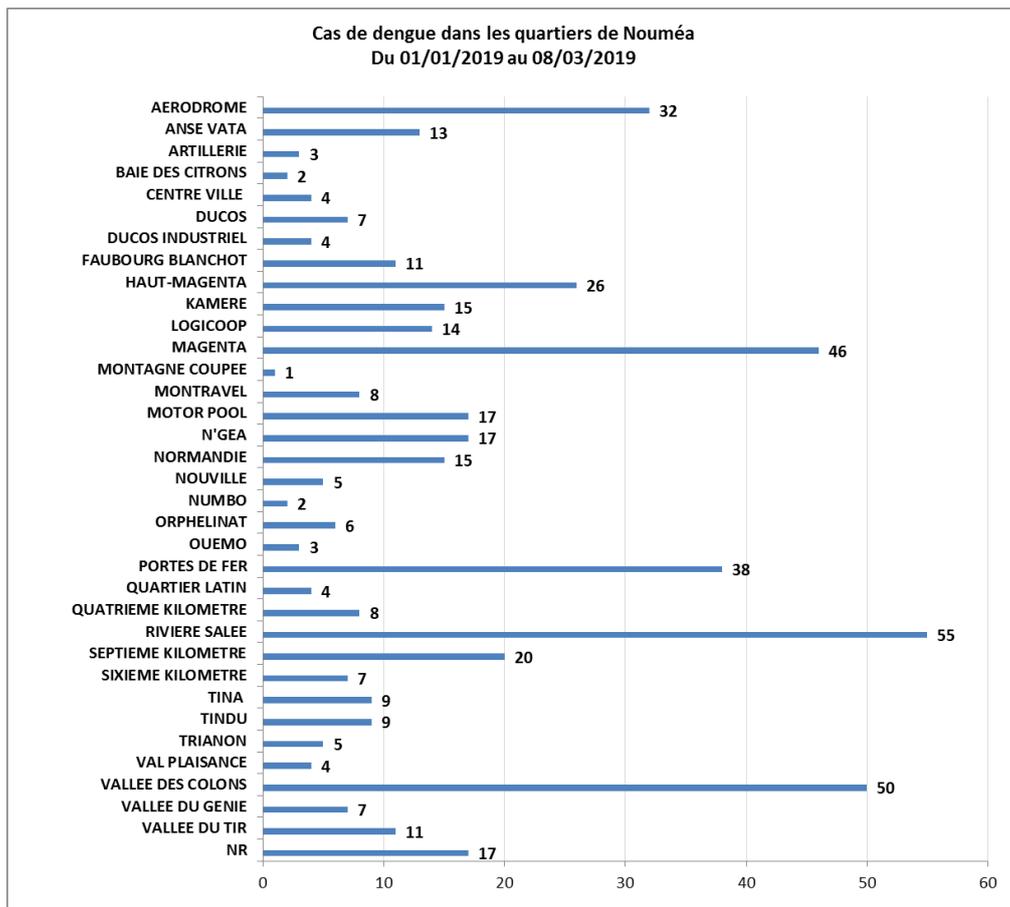


L'épidémie touche toutes les communes de Nouvelle-Calédonie à l'exception de Belep, avec une prédominance des cas à Nouméa et dans le Grand Nouméa.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, seul le virus de la dengue de type 2 est présent sur le territoire, sérotype dont la dernière épidémie date de 1998 et dont la population calédonienne n'est que peu immunisée.



Tous les quartiers de Nouméa sont actuellement concernés par l'épidémie, notamment les quartiers de Rivière-Salée, Vallée-des-Colons, ainsi que Magenta, Portes-de-Fer, Aéroport et Haut-Magenta. Des foyers importants sont également présents à Koutio et Robinson.



<b>CAS DE DENGUE DU 01/01/2019 au 08/03/2019</b>		
Communes	Quartiers	Nb de cas
<b>MONT-DORE</b>	NR	11
	YAHOUÉ	21
	VALLON-DORE	12
	SAINT-MICHEL	11
	ROBINSON	40
	PONT DES FRANÇAIS	6
	PLUM	2
	MONT-DORE SUD	5
	LA COULÉE	24
	LA CONCEPTION	2
	BOULARI	8
	<b>142</b>	
<b>DUMBEA</b>	NR	14
	PLAINE DE KOÉ	5
	PLAINE ADAM	18
	NONDOUÉ	11
	LES KOGHIS	1
	KOUTIO	65
	KATIRAMONA SUD	31
	DUMBÉA-SUR-MER	26
	COUVELÉE	2
	COEUR DE VILLE	12
	AUTEUIL	12
	<b>197</b>	

Les conditions climatiques de ces dernières semaines (chaleur et fortes pluies) étant favorables au développement du moustique *Aedes aegypti* et la rentrée scolaire intensifiant les déplacements

de personnes porteuses du virus, le risque d'apparition de nouveaux foyers de dengue est important.

## **Le plan d'action du gouvernement**

### **1. Renforcement des moyens humains pour accélérer la prévention**

#### **a) En faveur des communes**

**18 agents PPIC** (Programme provincial d'insertion citoyenne) **supplémentaires seront recrutés** et viendront en renfort des équipes des communes dans le Grand Nouméa et les communes de la province Sud, en intervenant au domicile de l'habitant pour réaliser des actions de prévention. **L'effectif d'agents PPIC de prévention pour la lutte anti-vectorielle dans les communes passera ainsi de 20 à 38.**

#### **b) En faveur de la direction des Affaires sanitaires et sociales**

Actuellement, deux équipes de la DASS interviennent après 16 h sur le terrain pour la recherche active de cas secondaires, la distribution d'informations et de moyens de protection contre les moustiques.

Ces équipes seront renforcées. **Quatre équipes mobiles, composées d'un infirmier de la DASS, d'un pompier volontaire de la DSCGR et d'un agent PPIC**, se rendront au domicile des personnes résidant dans les quartiers les plus touchés par l'épidémie.

Les actions de terrain débiteront plus tôt et s'effectueront jusqu'à la fin du mois de juin.

### **2. Renforcement des moyens de lutte**

#### **a) Mise en place d'un épandage généralisé**

L'épandage ciblé au cas par cas sera poursuivi, mais la priorité sera donnée à un épandage plus généralisé dans les quartiers particulièrement touchés par l'épidémie.

#### **b) Distribution accrue de moyens de protection**

Répulsifs cutanés, prises électriques et serpentins continueront d'être distribués, en priorité aux personnes les moins aisées. Depuis le début de l'année, 15 000 répulsifs ont déjà été distribués chez les particuliers, dans les laboratoires, les centres médico-sociaux, chez les médecins. Une commande de 10 000 unités de répulsifs corporels est actuellement en cours pour éviter une éventuelle pénurie.

#### **c) Distribution de larvicide aux communes et organismes intercommunaux**

Pour lutter contre la dengue, tout objet pouvant retenir de l'eau (de pluie, d'arrosage ou de stockage), dans et autour des habitations, doit être vidé, frotté ou éliminé au moins une fois par

semaine. Les gîtes larvaires qui ne peuvent pas être éliminés peuvent être traités avec du larvicide. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie mettra du larvicide à la disposition des communes.

#### **d) Ouverture d'une unité dengue au Médipôle**

En fonction du nombre d'hospitalisations, le Médipôle se tient prêt pour ouvrir une unité réservée aux malades touchés par la dengue. Dotée d'une capacité d'une dizaine de lits et d'un médecin dédié, cette unité dengue permettra d'absorber le surcroît de travail et d'éviter une saturation de l'établissement.

### **3. Aide financière aux provinces Nord et Îles**

Si les actions sont principalement menées dans les communes de Nouméa et du Grand Nouméa, plus particulièrement touchées par l'épidémie, les autres communes peuvent être aussi fortement impactées. C'est pourquoi une subvention du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie aux provinces Nord et Îles pourra être accordée, si nécessaire, pour renforcer les actions de lutte contre l'épidémie.

**Depuis le début de l'épidémie, l'incidence budgétaire de ce plan d'action est estimée à plus de 100 millions de francs.**

## **Le point sur le World Mosquito Program en Nouvelle-Calédonie**

Le 5 mars 2018, une convention collaborative a été signée entre l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Ville de Nouméa et l'université de Monash en Australie pour déployer le World Mosquito Program sur la commune de Nouméa.

La méthode repose sur l'association d'une bactérie, *Wolbachia*, avec le moustique *Aedes aegypti*, espèce responsable de la transmission des virus tels que la dengue, le zika et le chikungunya en Nouvelle-Calédonie. *Wolbachia* est une bactérie que l'on trouve naturellement dans environ 60 % des espèces d'insectes à travers le monde, mais pas chez le moustique *Aedes aegypti*.

La présence de la bactérie réduit le développement des virus de la dengue, du zika et du chikungunya dans le moustique. *Aedes aegypti* porteur de *Wolbachia* a ainsi une très faible capacité à transmettre ces arboviroses.

L'objectif de ce programme est de relâcher des moustiques porteurs de *Wolbachia* sur la commune de Nouméa pour qu'ils se reproduisent avec les moustiques « sauvages » et transmettent la bactérie à leur progéniture. En quelques mois, la majorité des moustiques devrait être porteuse de *Wolbachia* réduisant le risque de transmission de la dengue, du zika et du chikungunya et donc le risque d'épidémie lié à ces maladies.

**Les premiers lâchers de moustiques porteurs de *Wolbachia* à Nouméa devraient débuter en juillet 2019, pour une durée de six mois, et diminuer le risque de nouvelles épidémies dès 2020.**

A l'issue du programme déployé à Nouméa et si les résultats sont positifs, **le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie envisage d'étendre le programme à d'autres communes, notamment celles du Grand Nouméa.**

## Les messages de prévention

Pour lutter contre la dengue, il est recommandé de :

- détruire les gîtes larvaires et vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau au moins une fois par semaine, dans et autour de la maison ;
- se protéger des piqûres de moustique pendant la journée :
  - applications de répulsifs cutanés sur les parties découvertes ;
  - port de vêtements de couleur claire, qui couvrent les bras et les jambes ;
  - utilisation de moustiquaires (malades, sieste,...) ;
  - utilisation de diffuseurs électriques en intérieur et de tortillons fumigènes en extérieur ;
  - mise en marche de la climatisation ou des ventilateurs.
- détruire les moustiques adultes ;
- consulter un médecin dès l'apparition des signes cliniques (fièvre avec douleurs musculaires ou articulaires, éruption cutanée, asthénie, douleur rétro-orbitaire...).

Il est également demandé à toutes les **personnes de retour d'un pays endémique d'arboviroses (dengue, chikungunya, zika) de se protéger avec des répulsifs cutanés pendant les 7 jours suivant leur arrivée** en Nouvelle-Calédonie, même si elles ne présentent pas de signes cliniques, car il existe des formes asymptomatiques. Les patients présentant une fièvre et des douleurs musculaires et/ou articulaires devront consulter rapidement leur médecin en précisant leur voyage.

### Attention aux complications

- Elles apparaissent le plus souvent entre le 4<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> jour après le début des signes cliniques, quand la fièvre disparaît. Une nouvelle consultation médicale clinico-biologique peut être utile en cas de réapparition de signes cliniques.
- Les complications ophtalmiques sont plus tardives et apparaissent entre le 8<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup> jour. Une diminution de l'acuité visuelle dans les suites d'une dengue nécessite une consultation auprès d'un ophtalmologiste en urgence.

**Il est rappelé que :**

- le moustique vecteur de ces maladies, l'*Aedes aegypti*, est un moustique vivant autour des habitations, piquant la journée, principalement au lever et au coucher du soleil ;
- les gîtes larvaires sont tous les récipients pouvant contenir de l'eau propre (arrosage, pluie, stockage...).

**En cas de dengue**

Il faut :

- boire abondamment (au moins 2 litres par jour) ;
- prendre du paracétamol si besoin (fièvre ou douleurs importantes), sans dépasser 3 g par jour chez l'adulte ;
- se protéger, ainsi que son entourage, des piqûres de moustiques, afin de ne pas propager l'infection.

Il ne faut pas :

- prendre d'aspirine ;
- prendre d'anti-inflammatoire (type ibuprofène, ketoprofène...) ;
- si vous prenez déjà ce type de médicaments, consultez votre médecin.